

**PRIX DU MEILLEUR MEMOIRE  
DE FINANCE**

**EDITION 2011**

**REGLEMENT**

**1) Objet**

L'Association Française des Trésoriers d'Entreprise (AFTE), en partenariat avec d'autres entités, a décidé de récompenser un (des) mémoire(s) (le « Mémoire ») sur des sujets ayant trait à la finance d'entreprise.

Les Mémoires devront être écrits par des étudiants.

A l'issue de ses délibérations, le Jury décidera de la remise de trois prix au plus (le « Prix ») en fonction de la qualité des ouvrages présentés. La nature du Prix et la liste des partenaires sont disponibles auprès de l'AFTE.

Les modalités d'octroi du Prix sont précisées par les articles ci-après du règlement.

**2) Sujet du Mémoire**

Il peut être libre ou imposé.

Dans le premier cas, le sujet devra toutefois être en rapport avec la finance d'entreprise. Il appartiendra à chaque candidat de préciser le sujet qu'il aborde.

Dans le deuxième cas, le sujet sera porté à la connaissance des personnes intéressées par les actions de communication décidées par l'AFTE pour promouvoir le Prix (affichage, journaux, email,...), (les « Actions de Communication »).

En annexe du présent règlement se trouvent :

- . les sujets primés lors de cinq premières éditions de ce Prix,
- . une liste indicative de sujets possibles.

**3) Forme du Mémoire**

Le Mémoire devra se composer comme suit :

Chapitre	Contenu	Nbre pages(max)
Page de garde	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Civilité du rédacteur</li> <li>- Filière d'éducation</li> <li>- Directeur de thèse</li> <li>- Titre</li> <li>- Date</li> </ul>	1
Sommaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Plan détaillé</li> </ul>	2
Synthèse	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Présentation du sujet</li> <li>- Problématique</li> <li>- Travaux</li> <li>- Conclusion</li> </ul>	4
Développement	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Introduction (contexte, objectif, limites et méthodologie)</li> <li>- Présentation du sujet</li> <li>- Problématique</li> <li>- Travaux</li> <li>- Conclusion et/ou recommandations</li> </ul>	70
Sources documentaires		4
Annexes		10

Le Mémoire devra être en langue française ou anglaise.

Il est recommandé :

- une police de caractère standard (Arial, Calibri,...),
- de taille raisonnable (minimum 11),
- en interligne aéré (1,5),
- des marges standards (2,5cm).

#### **4) Fond du Mémoire**

Le développement doit impérativement apporter une contribution de son auteur au sujet abordé, et ne saurait être un simple descriptif d'un état de fait, ou une recopie / compilation de documents disponibles – même si cette description d'une situation présente peut parfaitement être l'objet d'une sous-partie.

#### **5) Préinscription et envoi du Mémoire**

Une préinscription est obligatoire. La date limite de préinscription est indiquée dans les Actions de Communication.



Les étudiants doivent se préinscrire par courrier électronique auprès de [richard.cordero@afte.com](mailto:richard.cordero@afte.com) en communiquant les informations suivantes : prénom, nom, titre et plan du Mémoire, nom de l'établissement fréquenté, intitulé de l'année d'études concernée, et un certificat de scolarité ou une photocopie de la carte d'étudiant.

Le Mémoire devra être envoyé à l'AFTE à [richard.cordero@afte.com](mailto:richard.cordero@afte.com) par courrier électronique. La date limite de réception est également précisée dans les Actions de Communication. Tout dossier réceptionné après la date indiquée ne participera pas au concours.

## **6) Jury**

Les Mémoires seront examinés par un jury comprenant un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration de l'AFTE, et un certain nombre d'autres personnalités du monde de la finance. La composition exacte du jury sera validée à chaque session du Prix par le Conseil d'Administration de l'AFTE.

Le Conseil d'Administration de l'AFTE peut décider de modifier la composition du jury s'il le juge nécessaire, et n'a pas à en informer les candidats. Le jury désignera son président à l'occasion de sa première réunion.

## **7) Délibérations et décisions du jury**

Une première délibération présélectionnera un maximum de 10 Mémoires après prise de connaissance de la synthèse de l'ensemble des Mémoires reçus.

Une deuxième délibération sélectionnera les 3 lauréats (1<sup>er</sup> prix, 2<sup>ème</sup> prix et 3<sup>ème</sup> prix).

Le jury se réunira autant de fois qu'il le jugera nécessaire, et dans des conditions qu'il lui appartiendra de préciser. Ses délibérations se tiendront à huis clos, et aucun compte rendu ne sera disponible. Ses décisions n'auront pas à être motivées, et seront sans appel.

## **8) Propriété des Mémoires**

Le rédacteur de tout Mémoire autorise l'AFTE et l'ensemble de ses partenaires audit Prix à reprendre à titre gracieux tout ou partie dudit Mémoire dans leurs publications, avec pour seule obligation d'indiquer la source – nom de l'auteur et filière d'éducation, à l'exclusion de toute autre mention.

Cette notion de publication comprend la mise à disposition des textes des Mémoires sur les sites internet des différents partenaires.



### **9) Résultat et remise du Prix**

L'auteur (les auteurs) du (des) Mémoire(s) primé(s) sera (ont) informé(s) par tout moyen à la convenance de l'AFTE, qui lui (leur) précisera à cette occasion les modalités de remise dudit Prix.

Les auteurs des autres Mémoires seront informés.

Le jury se réserve la possibilité de ne pas remettre de Prix si aucun des Mémoires reçus ne lui semble le mériter.

### **10) Prix**

La nature des Prix est précisée dans les Actions de Communication.

L'AFTE pourra prendre en charge les frais de déplacement des lauréats à l'occasion de la remise dudit Prix.

### **11) Modifications**

Suivant l'usage, l'AFTE se réserve le droit, si les circonstances venaient à l'exiger, de modifier, reporter, voire annuler le présent prix du meilleur Mémoire, sans que sa responsabilité puisse être engagée, à quelque titre que ce soit.

### **12) Acceptation**

Le fait d'adresser un Mémoire à l'AFTE implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

**Fait à Paris, le 31 janvier 2011**

**SUJETS PRIMES LORS DES CINQ PREMIERES EDITIONS DU  
PRIX DU MEILLEUR MEMOIRE DE L'AFTE**

Bâle II et les entreprises

Les conséquences du SEPA pour les entreprises

L'influence des normes comptables sur la gestion des risques de taux et de change

L'évaluation à la juste valeur des instruments financiers en normes IFRS

Les PME face à l'externalisation des activités de trésorerie

Energie et trésorerie

L'impact du transfert du risque de crédit sur le financement des entreprises

Entreprises et finance carbone

Comment lutter contre la fraude en entreprise ?

## LISTE INDICATIVE DE SUJETS POSSIBLES

La centralisation de la trésorerie (cash pooling, centrale de paiement, netting)

Les prévisions de trésorerie

Les émissions de billets de trésorerie

Les lignes bilatérales de crédit

Les cautions et garanties bancaires

L'organisation de la trésorerie (centralisation, décentralisation, ...)

Les crédits syndiqués

Les émissions obligataires

Comment répartir la dette d'une entreprise entre taux fixe et taux variable ?

Les différentes notions de risque de change : de transaction, financier, de bilan, ...

La comptabilité IFRS des risques de change et de taux d'intérêt

Le risque de contrepartie (produits dérivés, placements, ...)

La politique de placement

La gestion de la volatilité des cours des matières premières (agricoles, minières, pétrole)

Comment les entreprises gèrent-elles le risque CO2 ?

L'impact des nouvelles technologies sur l'organisation de la trésorerie (internet, outils distants, ...)

Le droit des sociétés et la fiscalité (pays par pays) reconnaissent-ils le concept de centralisation quotidienne de trésorerie, de centrale de paiement, de netting, ... ?

Coûts et bénéfices d'une union monétaire (zone euro, pays du Golfe)

L'épargne salariale et l'entreprise

Le CDS est-il un bon critère d'évaluation du risque de crédit d'une entreprise ?



L'influence de Bâle III sur les relations entreprises-banques : crédit bancaire, dérivés de crédit, ....

Les partenariats public – privé (PPP) dans le domaine du financement

Les relations entreprises - agences de notation